



Recommandation 388 (1964)¹

Politique générale du Conseil de l'Europe

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée,
2. Ayant pris note :
 - du danger d'inflation menaçant l'économie de plusieurs pays européens;*
 - de l'insuffisance des progrès réalisés en matière de coordination des politiques économiques au moyen de décisions communautaires au sein de la Communauté Economique Européenne;*
 - de la divergence persistante dans les politiques commerciales de la Communauté Economique Européenne d'une part et de l'A.E.L.E. de l'autre;*
 - de l'absence d'unité dans la politique étrangère des Etats européens;*
 - de la stagnation de l'unification politique de l'Europe,*
3. Invite instamment tous les gouvernements intéressés :
 - a. à faire face aux menaces d'inflation par la coordination des politiques monétaires et budgétaires au niveau européen;
 - b. à éviter, notamment dans la négociation Kennedy, en ayant égard à une juste réciprocité dans les relations commerciales avec les Etats-Unis, une protection trop rigide des marchés agricoles européens;
 - c. à ne rien négliger pour aboutir à la conclusion aussi rapide que possible d'un partnership atlantique entre partenaires égaux en droits;
 - d. à s'abstenir de toute attitude politique qui envenimerait les relations entre l'Europe et les Etats-Unis et qui menacerait par conséquent l'unité de l'Europe.

1. Discussion par l'Assemblée les 21, 22 et 23 avril 1964 (2e, 3e, 4e et 5e séances) (voir [Doc. 1756](#) projet de recommandation révisé présenté par la commission politique). Texte adopté par l'Assemblée le 23 avril 1964 (5e séance), après amendement.

